

# Compte rendu atelier n°3

## Installation de porteurs de projets alimentaires locaux et bio

### Contexte de l'atelier

---

Pour faire écho à l'essor constaté d'initiatives et aux besoins exprimés en termes d'alimentation durable sur le Sud-Gironde, un atelier a été imaginé en coopération avec les accompagnateurs institutionnels et techniques de projets alimentaires, afin que tous les acteurs locaux intéressés par cette thématique puissent s'en saisir et exprimer leurs offres et/ou leurs besoins à l'échelle du territoire.

L'abondance et la diversité des échanges ont conduit à réaliser une synthèse pour faciliter leur compréhension. Nous observerons d'emblée les aides à l'installation et au développement d'activité qui ont été énumérées au cours de l'atelier, avant de zoomer sur les initiatives de terrain favorables à l'installation des porteurs de projets alimentaires. Dans les deux parties suivantes, une attention sera portée aux offres et aux propositions de coopérations de certains porteurs de projets pour une alimentation plus « durable », ainsi qu'aux besoins formulés en ce sens.

Une cinquième partie conclura sur les points d'attention à retenir dans le cadre de cette première rencontre sur la démarche alimentaire territoriale du Sud-Gironde.

### Dispositifs d'aides à l'installation en agriculture, à la valorisation des circuits courts et de l'économie sociale et solidaire

---

#### *Département de la Gironde*

Le Département de la Gironde soutient les pratiques agricoles durables de nombreuses façons. **Il est fortement conseillé de prendre contact avec ses agents pour tout renseignement complémentaire, notamment pour les critères d'éligibilité propre à chaque aide.** Nous retranscrivons ici les principales modalités d'intervention à destination des projets d'installation, portés par des exploitants ou des collectifs d'exploitants (NB : les aides propres aux collectivités, bien que nombreuses également, ne figurent pas dans ce compte-rendu).

L'accompagnement des exploitations agricoles et des structures collectives se décline selon trois axes : Les exploitations ; les structures collectives (coopératives, CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)) ; les démarches de production de qualité (prise en charge partielle de toutes les dépenses immatérielles, nécessaires au maintien ou à l'engagement des exploitants agricoles dans une démarche de production qualité).

#### **Prestations immatérielles**

- ➔ Accompagnement aux certifications et démarches de qualité : 40% du montant HT des dépenses engagées. 800€ maximum.

#### **Investissements retenus (immobiliers, matériels, d'économie d'énergie)**

- ➔ Pour les exploitants en mode conventionnel : 20% du montant HT des dépenses engagées. 5000€ maximum d'aide. 25000€ maximum d'investissement subventionnable.
- ➔ Pour les exploitants engagés en production en mode biologique ou en conversion, bénéficiaires du RSA, ou nouveaux installés (depuis moins de 5 ans) : 40% du montant HT des dépenses engagées. 10000€ maximum d'aide. 25000€ maximum d'investissement subventionnable.

### **Implantation, reconstitution et entretien de haies et techniques de réduction de l'érosion des sols**

Fourniture et/ou mise en place de plants et/ou semences ; protection ; talutage ; diguettes végétales.

- ➔ Jusqu'à 60% du montant HT des dépenses engagées

### **Circuits courts**

Projets individuels

- ➔ Investissements : aide plafonnée à 30%. 7500€ maximum. Pour les exploitants engagés en mode biologique ou en conversion, bénéficiaires du RSA ou nouveaux installés : 40% maximum, 15000€ maximum. 37500€ maximum pour les investissements subventionnables.
- ➔ Etudes, appui technique et communication : 25% à 30%. Maximum 7500€.

Projets collectifs et collectivités

- ➔ Investissements : plafonné à 30%. Maximum 60 000€
- ➔ Etudes, appui technique, animation et communication. Taux d'intervention de 25% à 30%. 15000€ maximum

### **Agroforesterie**

Etudes techniques et économiques à la reconversion des surfaces ; mise en œuvre de projet (fourniture et/ou mise en place).

- ➔ De 35% à 40% (selon le classement en zone défavorisée) du montant HT des dépenses engagées.

### **Lutte biotechnique par utilisation de phéromones en viticulture**

Achat des phéromones synthétiques pour la lutte biotechniques.

- ➔ De 70% à 80% (selon le classement en zone défavorisée) du montant HT des dépenses engagées. 1000€ par exploitation maximum. 200€/ha maximum.

### **Valorisation écologique et paysagère de l'exploitation**

Plantation pérennes et végétalisation ; stabilisation des abords ; mise en place de clôtures et barrières ; travaux de débroussaillage ; travaux sur des bâtiments d'exploitation existants ; terrassement ; prestations immatérielles (études) ; etc.

- 40% du cout HT sur la partie fonctionnement, 30% sur la partie investissement. 15 000€ par exploitation maximum.

### **Autre projet de réorientation vers des pratiques agricoles durables**

Reconversion des surfaces agricoles ou forestières en prairie ; réouvertures de prairies embroussaillées ; Jachères ; etc.

- De 70% à 80% (selon le classement en zone défavorisée) plafonnée à 2500€ d'aide par exploitation et par an (7500€ sur 3ans).

### *Région Nouvelle-Aquitaine*

Les bénéficiaires des aides régionales à l'installation sont les personnes qui s'installent en agriculture, en reprise ou en création d'une exploitation agricole, s'inscrivant à la MSA en tant qu'agriculteur principal ou à titre secondaire.

### **L'accompagnement des nouveaux installés**

Cet accompagnement est nécessaire avant l'installation pour aider le futur installé dans ses choix et perspectives, et après installation pour suivre les premières années qui sont les plus fragiles et réorienter, le cas échéant, le nouvel installé. Il prévu deux types de prestations avant installation :

- a. Le « Diagnostic pré-installation » (675€ éligibles)
- b. L' « Etude économique » (675€ éligibles)
- c. Un type de prestation post-installation : le « suivi technico-économique ». (2x450€ éligibles).

Les structures mettant en œuvre ces prestations seront sélectionnées après appel à candidature.

### **Les aides au démarrage**

Les nouveaux installés de moins de 40 ans et ayant un diplôme agricole peuvent bénéficier de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), qui constitue le principal soutien des nouveaux installés et qui est financée par l'Etat et le FEADER. Elle est constituée d'un montant de base qui varie selon la zone d'installation, et des modulations. En plaine, le montant de base s'élève à 11 000€, à 14 000€ en zone défavorisée. Dans le cadre d'une reprise, un forfait de 9000 à 13 000€ peut être modulable, ainsi qu'une valorisation 15% dans le cas d'un projet d'agroécologie.

La DJA ne couvre environ que la moitié des installations de Nouvelle-Aquitaine : la région a souhaité accompagner les installations non éligibles à la DJA par l'intermédiaire d'un dispositif de prêt d'honneur s'élevant de 5000 à 20 000€ avec remboursement de 3 à 7 ans.

## **Appui aux micro-projets locaux innovants (AMPLI) de la Nouvelle-Aquitaine pour le développement de l'ESS**

L'AMPLI s'adresse aux porteurs de projets qui sont :

- En création d'activité (à la rigueur en structuration, à voir au cas par cas).
- En mesure de prouver que leur activité est solide grâce à une étude de faisabilité ou un diagnostic préétabli.

Il s'agit d'une aide au **fonctionnement** de 20 000 €. Ce montant est forfaitaire, c'est-à-dire qu'il n'induit pas des taux de financements particuliers. Il est possible pour un porteur de projet de ne solliciter « que » l'AMPLI (ce qui est rare pour un financement public).

Pour être éligible, il faut générer une nouvelle activité économique et créer à minima 0,5 ETP sur douze mois.

Il est exigé une forte gouvernance opérationnelle : un COPIL est attendu dès la présentation du projet par le porteur et ses partenaires. Aussi, l'ancrage territorial du projet devra être reconnu. L'objectif de ces attentes est de prouver qu'il existe véritablement un intérêt pour le territoire d'implantation et ses stratégies de développement.

### *Appels à projets*

Lancé début septembre, PROSPER rassemble plusieurs acteurs du financement décidés à mettre en commun leurs moyens pour faciliter le financement de projets contribuant à la transition écologique et solidaire.

À la suite des États Généraux de l'alimentation, PROSPER lance auprès des porteurs de projets un appel à candidats intitulé « Accélérons la transition agricole et alimentaire, du champ à l'assiette ».

<http://www.club-prosper.com/>

## **Initiatives**

---

### *Co-actions, Sud-Gironde, Bordeaux métropole, Lot-et-Garonne et Landes*

Co-actions est une coopérative d'activité et d'emploi qui reçoit de plus en plus de sollicitations pour accompagner des porteurs de projet dans des alternatives agricoles et alimentaires. En ce sens, elle a souhaité créer un établissement agricole pour pouvoir à la fois :

- Accueillir et accompagner ces activités qui émergent
- Explorer le principe de la coopération à l'échelle d'un territoire défini entre les différents acteurs intervenant dans la filière [agricole et agroalimentaire]
- S'engager aux côtés de ses partenaires dans les territoires pour soutenir la transition de cette filière

*La Chrysalide, Captieux*

La Chrysalide est une école de la transition qui a créé un partenariat avec une épicerie landaise pour consommer bio et s'affranchir des aller-retours à Langon. Pour cela, ils ont créé un groupement d'achat de vrac et de produits bios.

#### *UMR Passages CNRS – Université Bordeaux Montaigne*

Une étude de trois ans s'achève sur la production d'un document recensant les micro fermes girondines afin de montrer aux décideurs politiques que ce type d'activité peut générer de l'emploi et s'appuyer sur un modèle économique viable. Elle vise à terme à servir d'argument en faveur de la création d'aide aux micro fermes.

#### *Ô Jardin des Kamis, Saint-Sève*

Aurélié Delayen, éducatrice nature environnement, a déclaré avoir débuté une réflexion autour de la création d'une épicerie en circuit court. Elle a évoqué son besoin d'accompagnement dans cette démarche.

#### *Comité d'Action Locale Sud-Gironde (CALSG)*

Ce collectif d'espaces de vie sociale et d'un centre social a initié un projet d'épicerie sociale et solidaire itinérant sur le territoire.

### Offres et propositions

---

#### *Centre de formation professionnelle de Beauséjour, Gironde-sur-Dropt*

Il propose des **formations en maraîchage** financées par le Conseil régional à destination des demandeurs d'emploi. Selon Mme Bireaud, il est important de sensibiliser les porteurs de projet à la dimension technique de l'agriculture car c'est régulièrement un frein dans le développement et le maintien des activités de maraîchage.

Le centre travaille avec la mairie de Gironde-sur-Dropt à une zone test pour installer des maraîchers et nourrir les restaurants collectifs de la commune.

#### *Domaine du Billon, Captieux*

Mathieu Tresseyras, porteur de projet sur Captieux, cherche un/des partenaires intéressés pour exploiter plus de 20Ha de terre nue sur sa propriété, anciennement cultivées en maïs conventionnel.

#### *Terre de Liens, national, antenne Aquitaine*

Terre de Liens est un mouvement citoyen français dont l'une des ambitions est de supprimer le poids de l'acquisition foncière pour les agriculteurs tout en préservant le foncier et en luttant contre l'artificialisation des terres agricoles. Elle se compose de trois entités : une association, une foncière et un fonds de dotation.

L'association Terre de Liens existe depuis 2003. Elle assure le fonctionnement bénévole de la foncière.

La Foncière Terre de Liens est une SCA (société en commandite par actions) née en 2006 à l'initiative de l'association Terre de liens et de la coopérative la Nef.

La fondation Terre de Liens récolte les dons (argent, terres, fermes...) depuis 2013 et permet de faciliter l'installation des agriculteurs.

### *Cagette.net*

Il s'agit d'un outil numérique qui permet de décroisonner les producteurs et les consommateurs en augmentant la visibilité des premiers et l'accessibilité à l'offre de produits bios ou équitables et de proximité des seconds.

Un des développeurs, Sébastien Zulke, forme gratuitement tous les maraîchers intéressés à la vente directe, à utiliser ce logiciel libre. Plusieurs collectifs de producteurs ont déjà bénéficié de ces formations en Sud-Gironde.

## Besoins

---

### *Négocebio Les choix de Sophie, Sainte-Gemme*

Valorisant le respect de l'environnement, la coopération bio, le circuit court, le commerce équitable et la consommation responsable, Sophie a besoin de se mettre en lien avec des groupes de consommateurs, notamment pour commercialiser son vin Rouge Mézise.

Elle cherche éventuellement un maraîcher pour produire sur ses terres.

### *Mairie de Bazas*

Expression d'un besoin de davantage de producteurs et de davantage de foncier pour enclencher une dynamique significative en faveur d'une alimentation durable à l'échelle du Bazadais.

## Point d'attention

---

Il y a un besoin impérieux à revoir tout le modèle : produire autrement, certes, mais aussi réapprendre aux cuisiniers à cuisiner des produits frais et non pas de simples boîtes.

De plus, pour les collèges et les lycées, outre l'aval du chef d'établissement ET du chef cuisto, il faut que les producteurs sur place soient d'accord pour fournir des établissements en produits bios.

La volonté politique, si elle est indispensable, ne suffit pas : producteurs ET consommateurs doivent vouloir ce changement.

Aussi, d'après le Département, nous pouvons difficilement nous passer de la case « diagnostic » pour recenser toutes les offres et les besoins d'un territoire. Il est également très important de s'entendre sur la définition du local (parle-t-on de la commune, du bassin de vie, du département, de la région, du pays ?)

Enfin, il est nécessaire de savoir répondre à un marché public.